



<https://www.citsmr.org> - info@citsmr.org

Compte-rendu citoyen des assemblées publiques du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu tenues les 13 août et 10 septembre 2024

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un ou des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante :

<http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption des ordres du jour et des procès-verbaux des dernières assemblées, les conseillers approuvent les dépenses des deux mois précédents pour un total de 404 050 \$ en juillet et 212 098 \$ en août.
- 2 Rapports des activités des élu.e.s depuis la dernière assemblée du conseil :
 - 2.1 Le conseiller **John Bradley**
 - 2.1.1 En août : Les pompiers ont participé à la signalisation des dommages causés à l'intersection de la montée Verchères et du rang des Soixante. À ce sujet, on apprend qu'une seule résidence aurait été affectée par les pluies torrentielles.
 - 2.1.2 En septembre, il nous apprend que les réparations à un ponceau de la rue Val d'or sont plus compliquées que prévu, que les travaux suivent leur cours et que le tout devrait être complété durant le mois courant.

2.2 Le conseiller **Ghislain Henri**

2.2.1 Nous informe de l'avancement du dossier Legs Desjardins et nous annonce que 25 arbres dont 15 matures et 10 petits seront plantés au parc Ladouceur le dimanche 22 septembre au cours d'une activité populaire.

2.3 Le conseiller **Réal Déry**

2.3.1 En août, nous parle des patrouilles à pied ou à vélo faites sur notre territoire par les cadets de la SQ. Ils ont remis des contraventions de courtoisie pour des infractions et ont veillé à faire respecter les zones cyclables.

2.3.2 En septembre, nous apprend que la SQ a assuré une présence régulière sur la rivière (25 sorties) et qu'en raison de la difficulté à faire appliquer le nouveau règlement sur la circulation des embarcations sur la rivière ils se sont contentés de distribuer des avertissements. Ce nouveau règlement sera plus facilement applicable l'an prochain alors que les panneaux de signalisation auront été installés. Il insiste encore sur la nécessité de respecter les pistes cyclables.

2.3.3 Les quatre municipalités « nord » de la MRC ont coordonné leurs règlements sur les amendes imposées aux règles de stationnement afin d'en faciliter l'application par la SQ.

2.3.4 Il réitère l'invitation à respecter les signalisations et règlements tel qu'indiqué à la page 7 du bulletin municipal (Saint-Marc...Quoi?) de septembre.

2.4 La conseillère **Marie-Claude Racine**

2.4.1 En août, la conseillère insiste sur l'embellissement du bord de l'eau au village et annonce la projection extérieure d'un film pour les jeunes.

2.4.2 En septembre, elle précise que la période d'inscriptions pour les activités d'automne est terminée et que le 22 septembre aura lieu l'activité de la Fête des familles avec un spectacle de rock and roll des années 1950-1960.

2.5 Le conseiller **Maurice Rolland**

2.5.1 En septembre, revient sur la plantation d'arbres au parc Ladouceur et annonce que le 21 septembre on procédera à l'attribution officielle du nom de « Quai Jacques-Hébert » au quai municipal (rue Du quai).

2.5.2 Il avait annoncé en août que le 17 juillet on avait procédé au choix des lieux de plantation des arbres obtenus dans le cadre du projet de Legs Desjardins et que leur choix avait été fait le 24. De même un comité ad hoc avait été constitué pour le « baptême » du quai municipal.

3 En août, les conseillers ont

3.1 Approuvé la construction d'une résidence sur la rue Lafrenière et l'agrandissement d'une autre sur la rue Richelieu.

3.2 Accordé une dérogation mineure à une entreprise agricole sans en expliquer la teneur aux citoyens présents ¹

1 Il est à noter que même la lecture du procès-verbal de cette rencontre publié sur le site internet de la municipalité ne nous a pas permis de découvrir la portée de cette dérogation mineure. La résolution adoptée à l'unanimité porte le numéro R-90-2024 et on peut en trouver le libellé sur internet en suivant le lien suivant : <https://smsr.quebec/wp->

- 3.3 Adressé à la CPTAQ une demande d'aliénation et de lotissement de deux lots donnant sur la rue Richelieu (résolution # R-91-2024).
- 3.4 Accordé le contrat d'asphaltage des rangs Des Quatorze, du petit rang des Soixante, des montées Blanchard et Deslauriers à la firme Roxboro Excavation Inc. pour un montant de 1 535 000 \$.²
- 3.5 Accepté le dépôt d'un projet de règlement concernant la publication des avis municipaux.³
- 3.6 Recommandé par résolution (#R-95-2024) à la CPTAQ de réviser les conditions qui régissent l'implantation de résidences en zone agricole.
- 4 En **septembre**, les élus ont ...

- 4.1 Adopté le règlement #5-2024 qui modifie les modalités de publication des avis publics (https://smsr.quebec/wp-content/uploads/2024/09/pv_septembre-2024-09-10.pdf)
- 4.2 Accordé à la firme Excavation ESM inc. pour une somme globale de 365 285 \$ le contrat de déneigement pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027. Cette somme représente une augmentation de 3,5% sur l'entente précédente.
- 4.3 Accepté, dans le cadre de MADA, de collaborer avec les autres municipalités de la MRC et de participer à une demande de soutien financier du gouvernement du Québec pour des activités propres à favoriser le maintien à domicile des aînés.

5 QUESTIONS CITOYENNES ⁴

- 5.1 **En septembre**, un citoyen souligne que la question de la vitesse excessive de la circulation et des dépassements imprudents sur le rang des Soixante n'a jamais été résolue. La surveillance policière n'étant pas efficace, il demande l'installation permanente d'un radar photo. Le conseiller affecté à la sécurité publique déclare avoir transmis des plaintes à la SQ mais que la seule remorque radar dont elle dispose ne suffit pas à satisfaire toutes les demandes des municipalités. Le maire s'engage à intensifier les efforts pour améliorer la situation.

<content/uploads/2024/08/Proces-verbal-2024-08-13.pdf> .

- 2 Antérieurement la municipalité avait confié à une firme d'ingénieurs le mandat de procéder à une étude des sols de ces artères avant d'en refaire la chaussée. Cependant, étant donné le coût prohibitif d'une telle étude et le peu de circulation lourde sur ces voies, la firme d'ingénieurs avait recommandé de procéder à la réfection sans autre forme de procès.
- 3 Cet « avis de motion » a été adopté sans en expliquer la teneur aux citoyens présents. Suite à une question posée par un citoyen, on a compris qu'antérieurement les avis publics de la municipalité devaient être publiés par affichage sur le parvis de l'église et au bureau municipal. Devant l'obsolescence flagrante de l'affichage sur le parvis de l'église, une autre modalité a été choisie mais non précisée lors de l'assemblée publique du 13 août.
- 4 Note de l'Association des Saint-Marcois : Notre observateur a eu beaucoup de difficulté à prendre note de toutes les interventions citoyennes lors des réunions d'août et de septembre. C'est pourquoi aucune autre relation n'en est faite dans le présent compte-rendu. Nous nous en excusons auprès des intervenants qui ont posé des questions et ont obtenu des réponses.

Liste des sigles utilisés :

ADMQ :	Association des directeurs municipaux du Québec
AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
ARTM :	Autorité régionale de transport métropolitain
CABVR :	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MDJ :	Maison des jeunes « La Traversée »
MRCVR :	Municipalité régionale de comté de la Vallée du Richelieu
MTQ :	Ministère du transport du Québec
OBNL (ou OSBL) :	Organismes à but non lucratif
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SHSMSR :	Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec